

7/8 - INFORMATION SUR LE STOCK DETENU SUR LE COMPTE EPARGNE TEMPS

- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en son article 7-1
- Décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010,
- Circulaire n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du CET,
- Délibération en date du
déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités d'utilisation par les agents de la commune de

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

STATUT : titulaire non titulaire

GRADE :

EMPLOI (pour non titulaire) :

QUOTITE DE TRAVAIL : temps complet temps partiel (.....%)
 temps non complet /35èmes

Date d'ouverture du compte épargne-temps :

Stock détenu au = jours

<p>Fait à, le</p> <p>Signature de l'agent,</p>	<p>Décision de l'autorité territoriale :</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Fait à, le</p> <p>Signature de l'autorité territoriale,</p>
--	---